

Organisation et fonctionnement de la Cour des comptes européenne

Source: CVCE. European Navigator. Susana Muñoz - Raquel Valls.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/organisation_et_fonctionnement_de_la_cour_des_comptes_europeenne-fr-3a686eb2-9c66-45d4-a0fe-4ef23fe21f2f.html



Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Organisation et fonctionnement de la Cour des comptes européenne

En vertu de l'autonomie dont elle dispose en matière d'organisation, la Cour des comptes adopte son propre règlement intérieur, qui doit être approuvé par le Conseil à la majorité qualifiée.

Le *règlement intérieur* de la Cour des comptes contient les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Cour ainsi que les procédures.